

## Formations sanitaires et sociales

# Insertion à 12 mois des diplômés de 2007

Le Conseil régional de Bretagne, de par la compétence qui lui est dévolue par la loi du 13 août 2004 en matière de formations sanitaires et sociales, a inscrit dans la Stratégie régionale emploi-formation, l'observation de ce secteur comme un axe prioritaire. Cette étude, qui vise à analyser l'insertion des diplômés des formations sanitaires et sociales, s'inscrit dans cette démarche.

## Tableau de synthèse

**Juin 2009**

## Méthodologie

L'enquête a été réalisée à l'aide de l'outil IROISE développé par le GREF Bretagne. Ce logiciel permet de recenser l'ensemble des situations professionnelles rencontrées au cours d'une période donnée (nature des emplois occupés, formations suivies, périodes d'inactivité, de chômage...). Compte tenu du questionnement des professionnels sur le devenir des diplômés des formations sanitaires et sociales, les personnes ont été interrogées afin de connaître leur parcours sur les 12 mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme.

Des éléments sur la situation des personnes avant la formation ont également pu être recueillis (formation initiale, expérience professionnelle, dernier emploi occupé...) afin de connaître la place des formations sanitaires et sociales dans le parcours de formation tout au long de la vie des diplômés. Enfin, des questions qualitatives ont été ajoutées pour connaître notamment l'avis des personnes sur leur situation professionnelle actuelle, ou encore sur la formation suivie.

## Tableau des indicateurs globaux

Ce tableau réunit, par diplôme, les principaux indicateurs de l'étude en trois catégories : les caractéristiques des personnes enquêtées, leur situation avant la formation, leur insertion professionnelle après la formation. Les indicateurs sont calculés pour les 2 200 répondants à l'enquête.

Type de formation	Diplômes d'Etat (DE)	Nombre de diplômés	Taux de réponse	Caractéristiques générales des répondants		
				Nombre de répondants	Taux de féminisation	Moyenne d'âge
Formations sanitaires	DE Aide-soignant	933	72%	668	92%	29,9 ans
	DE Ambulancier	99	64%	63	38%	29,9 ans
	DE Auxiliaire de puériculture	63	71%	45	98%	24,2 ans
	Diplôme de Cadre de santé	43	81%	35	83%	39,4 ans
	DE Ergothérapeute	46	74%	34	94%	22,7 ans
	DE Infirmier anesthésiste	38	61%	23	65%	33 ans
	DE Infirmier de bloc opératoire	31	81%	25	92%	31,8 ans
	DE Infirmière	954	75%	712	88%	26,2 ans
	DE Manipulateur en électroradiologie médicale	23	74%	17	53%	23,4 ans
	DE Masseur-kinésithérapeute	76	62%	47	72%	22,4 ans
	DE Pédicure-podologue	27	70%	19	74%	25,4 ans
	DE Puéricultrice	28	86%	24	100%	28,4 ans
	DE Sage-femme	42	74%	31	97%	24 ans
Formations sociales	DE Assistant de service social	132	79%	104	92%	27,7 ans
	DE Conseiller en économie sociale et familiale	69	83%	57	98%	23,4 ans
	DE Educateur de jeunes enfants	33	79%	26	100%	27,9 ans
	DE Educateur spécialisé	242	69%	168	82%	27,4 ans
	DE Educateur technique spécialisé	35	71%	25	24%	41,8 ans
	DE Moniteur-éducateur	79	75%	59	64%	28,9 ans
	DE Technicien de l'intervention sociale et familiale	29	62%	18	100%	28,5 ans
<b>Total général</b>		<b>3 022</b>	<b>73%</b>	<b>2 200</b>	<b>86%</b>	<b>27,9 ans</b>



*La loi de décentralisation d'août 2004 a confié aux Conseils régionaux de nouvelles missions relatives aux formations sanitaires et sociales : la définition des volumes de formation par profession, l'agrément des établissements, le versement des dotations de fonctionnement aux écoles, la gestion et le versement des bourses aux étudiants.*

*Parallèlement, l'Etat assure le contrôle pédagogique des écoles, des formations et est responsable de l'organisation des sélections et de la délivrance des diplômes.*

*L'enjeu des formations sanitaires et sociales est de répondre dans les années qui viennent aux besoins de la population bretonne concernant les soins et l'accompagnement social des personnes. Le Conseil régional de Bretagne a mis en œuvre des mesures concrètes pour assumer ses nouvelles responsabilités dans ce domaine.*

### **Vers la gratuité des formations**

*Depuis 2007, le Conseil régional a décidé, pour les publics en formation initiale et demandeurs d'emploi, d'assurer la gratuité de toutes les formations sanitaires et sociales de niveau V : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, ambulancier...*

### **Former plus de professionnels**

*Le Conseil régional, soucieux d'une répartition équilibrée des établissements de formation sur le territoire régional et de la réponse aux besoins de la population, a décidé d'augmenter le nombre de places dans les formations à ces métiers. Cette décision se traduit par : l'agrément de nouveaux établissements pour assurer les formations d'aides-soignants, l'augmentation du nombre de places d'ambulancier, d'auxiliaire de vie sociale, de technicien de l'intervention sociale et familiale ...*



---

**GREF Bretagne**

**Mission Observatoire emploi-formation**

Technopole Atalante Champeaux  
91, rue de Saint-Brieuc  
CS 64347  
35043 RENNES CEDEX

**Tél 02 99 54 79 00**

Fax 02 99 54 00 00

Email : [observatoire@gref-bretagne.com](mailto:observatoire@gref-bretagne.com)

[www.gref-bretagne.com](http://www.gref-bretagne.com)

---

---

Directeur de publication

Hervé GREUGNY

Responsable de publication

Christine NOUCHET

Rédacteur

Vincent BOURDIN

Chargée de publication

Nathalie MOULIN

---



Contrat de projets  
Etat-Région

